

**FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU MARDI 18 AOÛT 2020, TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE,  
DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19**

Les mesures de santé publique édictées par le Gouvernement du Québec permettent aux municipalités de tenir les séances du conseil municipal à huis clos. Par souci de transparence, les municipalités doivent informer les citoyens du contenu de la séance dans les meilleurs délais.

En plus de mettre en ligne un enregistrement de la séance, les élus ont également choisi de transmettre les faits saillants de cette séance pour que les citoyens aient accès à toute l'information rapidement.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire souligne la présence à cette séance ordinaire du Conseil municipal du 18 août 2020, à 19 h, tenue en visioconférence :

Des élus municipaux :

Siège no 1 - M<sup>me</sup> Martine Guilbault, conseillère

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller

Siège no 3 - M<sup>me</sup> Diane D. Lavallée, conseillère

Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller

Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Des administrateurs et employés municipaux :

M<sup>me</sup> Stephanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes et agissant temporairement à titre de directrice générale *par intérim*, Monsieur Schryburt étant en vacances

Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière

Est absente :

Siège no 5 - M<sup>me</sup> Lyne Rémillard, conseillère

Le maire débute la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (résolution 2020-08-144)**

Monsieur le maire explique que l'ordre du jour de la séance de ce soir a été transmis aux élus et a été rendu disponible sur le site Internet de la Ville.

Il demande s'il y a des points à ajouter?

Monsieur le conseiller Patrick Archambault propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté et madame la conseillère Martine Guilbault appuie la proposition.

Tous les élus étant d'accord, l'ordre du jour est donc adopté tel que présenté.

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE – Séance ordinaire du 14 juillet 2020 (résolution 2020-08-145)**

Monsieur le maire explique que la dernière séance tenue par le conseil municipal s'est déroulée il y a un mois, soit la séance ordinaire du 14 juillet. L'ordre du jour, l'enregistrement de la séance ainsi que des faits saillants résumant la séance ont été rendus disponibles sur le site Internet de la Ville pour consultation par les citoyens.

Une copie du procès-verbal de la séance du 14 juillet 2020 a été transmise à chacun des membres du conseil de la Ville de Lorraine, d'où pourquoi la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Ce procès-verbal ainsi adopté pourra désormais être disponible sur le site Internet de la Ville.

Madame la conseillère Diane D. Lavallée propose l'adoption des procès-verbaux et monsieur le conseiller Pierre Barrette appuie la proposition.

Tous les élus étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité.

### **4. PRÉSENTATION DES COMPTES**

#### **4.1 Approbation des comptes payés et à payer du mois de juillet 2020 (résolution 2020-08-146)**

Les élus prennent connaissance et analysent la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 18 août 2020.

Madame la conseillère Martine Guilbault explique que, conformément au Règlement no 217 déléguant aux fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Lorraine, la trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 18 août 2020;

La trésorière a également déposé aux membres du conseil de Ville de Lorraine la liste des comptes qui restent à payer pour cette période;

Elle explique avoir procédé avec monsieur le conseiller Patrick Archambault à l'examen de ces comptes et le tout a été trouvé conforme;

Madame la conseillère Martine Guilbault propose donc de prendre acte du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 18 août 2020 totalisant la somme de 1 728 395,45 \$, d'approuver la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 15 juillet au 18 août 2020, pour un montant de 212 327,35 \$ et que la trésorerie soit autorisée à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer, et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

Monsieur le conseiller Patrick Archambault appuie la proposition. Tous les élus étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité et ils en autorisent le paiement des sommes dues.

## 5. COMITÉS ET COMMISSIONS

### 5.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Procès-verbal de la dernière séance – 28 juillet 2020 (résolution 2020-08-147)

Monsieur le conseiller Pierre Barrette explique avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 28 juillet 2020 et des recommandations dont :

- ❖ Approuver cinq (5) demandes de modification du bâtiment principal d'une valeur totale de 192 100 \$ aux adresses suivantes;
  - 19, boulevard de Reims
  - 5, place de Bresse
  - 6, place de Liverdun
  - 22, rue de Nogent
  - 65, chemin de Ronchamp
- ❖ Approuver une demande d'agrandissement d'une valeur de 15 475 \$ au 2, chemin d'Aigremont;
- ❖ Approuver une demande de dérogation mineure au 23, place de Châtenois;
- ❖ Refuser un plan de nouvelle construction d'une valeur de 176 751,36 \$ au 67, boulevard de Vignory;

Monsieur le conseiller Pierre Barrette propose donc que le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme de Ville de Lorraine tenue le 28 juillet 2020 et ses recommandations soit approuvé tel que présenté.

Monsieur le conseiller Patrick Archambault appuie la proposition. Tous les élus étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité.

## 6. DÉPÔT DES AVIS DE MOTION ET DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

### 6.1 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION – Règlement 235-6 modifiant le « Règlement 235-3 concernant la mise en place d'un programme de subventions environnementales » afin d'augmenter le plafond budgétaire à 10 000 \$ (résolution 2020-08-148)

Monsieur le conseiller Pierre Barrette explique qu'il s'agit du projet de règlement 235-6 pour modifier le Règlement 235-3 concernant la mise en place d'un programme de subventions environnementales dans le but d'augmenter le plafond budgétaire des subventions environnementales à 10 000 \$.

Le plafond était auparavant fixé à 7 000 \$.

Par conséquent, monsieur le conseiller Pierre Barrette donne avis de motion et dépose le projet de règlement.

## 7. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

*La greffière explique que les quatre (4) prochains règlements qui seront adoptés sont des modifications au plan d'urbanisme, au règlement sur les permis et certificats, au règlement de zonage et au règlement de lotissement dans le but d'adopter la nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain. La MRC a procédé à ces changements et la Ville a également l'obligation à son tour, d'adopter cette cartographie et d'adapter son cadre normatif.*

*Le processus d'adoption de ces règlements avait dû être suspendu, à cause de la COVID-19, mais Me Chagnon mentionne que nous pouvons le reprendre. La procédure d'assemblée publique de consultation requise pour certains de règlements a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, soit du 15 juillet au 3 août 2020, aucun commentaire n'a été formulé. La prochaine étape sera d'obtenir l'approbation de la MRC.*

**7.1 ADOPTION – Règlement URB-01-02 modifiant le « Règlement URB-01 sur le plan d'urbanisme » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-De Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » (résolution 2020-08-149)**

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx

**APPUYÉ** par madame la conseillère Diane D. Lavallée

Tous les élus étant d'accord, le règlement est adopté à l'unanimité.

**7.2 ADOPTION – Règlement URB-02-06 modifiant le « Règlement URB-02 sur les permis et certificats » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-De Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » (résolution 2020-08-150)**

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette

**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault

Tous les élus étant d'accord, le règlement est adopté à l'unanimité.

**7.3 ADOPTION – Règlement URB-03-10 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-De Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » (résolution 2020-08-151)**

**PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane D. Lavallée

**APPUYÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault

Tous les élus étant d'accord, le règlement est adopté à l'unanimité.

**7.4 ADOPTION – Règlement URB-04-01 modifiant le « Règlement URB-04 de lotissement » afin d’assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-De Blainville « Règlement modifiant le schéma d’aménagement et de développement afin d’intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » (résolution 2020-08-152)**

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault

**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette

Tous les élus étant d’accord, le règlement est adopté à l’unanimité.

## **8. RÉOLUTIONS**

### **8.1. Direction générale**

#### **8.1.1 DÉPÔT de la liste du personnel engagé par le directeur général au cours du mois dernier (résolution 2020-08-153)**

Mme Bélisle explique qu’il s’agit du dépôt de la liste du personnel engagé par le directeur général pour la plus récente période, soit l’embauche de Chloé Harrison Lalande à titre d’assistant-gérant de la piscine pour la période du 31 juillet 2020 au 30 août 2020 :

<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Date du début</b>	<b>Date de fin</b>
Assistant-gérant de la piscine	Chloé Harrison Lalande	31 juillet 2020	30 août 2020

#### **8.1.2 EMBAUCHE – Directrice-adjointe au Service des finances (résolution 2020-08-154)**

Monsieur le maire mentionne que poste de directrice-adjointe au Service des finances était vacant, qu’un processus d’embauche s’est déroulé au cours des dernières semaines et que c’est la candidature de Mme Émilie Greene qui a été retenue de par son expérience, sa formation, ses aptitudes et son dynamisme.

Il lui fait plaisir, au nom du Conseil, de lui souhaiter la bienvenue dans l’équipe!

De manière plus formelle, il est donc proposé par madame la conseillère Martine Guilbault, appuyé par madame la conseillère Diane D. Lavallée et résolu à l’unanimité :

**D’EMBAUCHER** Madame Émilie Greene à titre de directrice-adjointe au Service des finances de la Ville de Lorraine à compter du 14 septembre 2020;

**QUE** le salaire annuel soit fixé à l’échelon 7 de l’échelle salariale pour le poste de directrice-adjointe au Service des finances avec une progression en date du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année;

**QUE** les conditions de travail soient les mêmes que pour le personnel cadre, avec trois (3) semaines de vacances payées en 2021;

**D'AUTORISER** la trésorerie à procéder au paiement du salaire et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 02 130 00 111.

### **8.1.3 EMBAUCHE ET NOMINATION – Commis junior sur appel – Madame Nancy Brisson et Madame Sadika Djermoune (résolution 2020-08-155)**

Madame la conseillère Diane D. Lavallée précise qu'il était requis de procéder à l'embauche de deux commis junior sur appel pour le service de la bibliothèque.

Elle propose donc :

**D'EMBAUCHER** Madame Nancy Brisson à titre de commis junior sur appel à compter du 10 août 2020 ;

**DE NOMMER** Madame Sadika Djermoune à titre de commis junior sur appel à compter du 10 août 2020 ;

**QUE** la rémunération à leur être versée, ainsi que les conditions de travail soient telles que stipulées à la convention collective des employés cols blancs – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3134 ;

Appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et résolu à l'unanimité.

### **8.1.4 AUTORISATION SIGNATURE – Lettre d'entente – Section locale 3134 (bureau) (résolution 2020-08-156)**

*Monsieur le maire mentionne qu'une entente est intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3134 (bureau) concernant la modification des horaires de travail de deux employés qui sont situés au garage municipal afin de mieux harmoniser les heures de travail avec les besoins du service. En effet, leur présence au bureau sera aux mêmes heures que les cols bleus, soit du lundi au jeudi de 7 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 12 h.*

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Archambault et résolu à l'unanimité :

**D'ENTÉRINER** l'entente 2020-04 intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3134 (bureau) concernant la modification des horaires de travail de la secrétaire et du technicien en génie municipal – grade II;

**D'AUTORISER** à cet égard, le maire et le directeur général à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville, de la lettre d'entente 2020-04 intervenue entre les parties.

### **8.1.5 AUTORISATION SIGNATURE – Lettre d’entente – Section locale 2129 (manuels) (résolution 2020-08-157)**

*Monsieur le maire précise qu’une entente est intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2129 (manuels) concernant la modification de la cotisation salariale au Régime de retraite (RRFS-FTQ) pour que la cotisation salariale soit désormais de huit virgule cinq pour cent (8,5 %) du salaire cotisable;*

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Diane D. Lavallée, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx et résolu à l’unanimité :

**D’ENTÉRINER** l’entente 2020-02 intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2129 (manuels) concernant la modification de la cotisation salariale au Régime de retraite (RRFS-FTQ);

**D’AUTORISER** à cet égard, le maire et le directeur général à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville, de la lettre d’entente 2020-02 intervenue entre les parties.

#### **8.2. Direction des communications et relations citoyennes**

#### **8.3. Direction des finances et trésorerie**

#### **8.4. Direction de l’urbanisme et de l’environnement**

#### **8.5. Direction des travaux publics et infrastructures**

#### **8.6. Direction des loisirs et de la culture**

### **8.6.1 AUTORISATION SIGNATURE – Modification à l’entente entre Camp Sportmax inc. et la Ville de Lorraine – Camp de jour (résolution 2020-08-158)**

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx explique que la Ville de Lorraine est liée par une entente avec Sportmax pour offrir le service de camps de jour aux enfants résidants à Lorraine. Il y avait lieu de procéder à certaines modifications à cette entente, dont notamment sur les aspects suivants :

- fixer une date limite d’inscription pour tous les participants ainsi qu’une limite pour le dépôt des demandes d’accompagnement;
- date des activités du camp de jour entre le 22 juin et le 14 août 2020;
- modification du tarif passant de 179 \$ au lieu de 175 \$;

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx propose donc d’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l’entente portant sur les modifications à l’entente initiale entre Camp Sportmax inc. et la Ville de Lorraine. La proposition est appuyée par monsieur le conseiller Patrick Archambault et le tout est résolu à l’unanimité.

## **8.6.2 AUTORISATION – Affectation du surplus non affecté – Acquisition du module de jeu Le Sommet (résolution 2020-08-159)**

Monsieur le conseiller Patrick Archambault est heureux d'annoncer une bonne nouvelle pour la Ville de Lorraine. La candidature de la Ville a effectivement été retenue pour une promotion visant à obtenir un rabais de 50 % du coût d'acquisition d'un module de jeu. Il s'agit d'une structure de type « mur d'escalade » de 9' X 25' X 12' HAUTEUR, une première au Québec!

La résolution vise donc l'acquisition de ce module de jeu nommé « Le Sommet » auprès de la compagnie Techsport et de son partenaire Treckfit;

Le transport, la pose de la dalle de béton et l'installation seront faits par ces compagnies pour une somme de 46 835,07 \$, alors que la Ville procédera à la préparation de la surface, à l'excavation et à d'autres travaux d'aménagements de la surface.

Monsieur le conseiller Patrick Archambault propose donc le contrat pour l'acquisition et l'installation du module de jeu Le Sommet à la compagnie Techsport et son partenaire Treckfit selon les modalités prévues, que la Ville soit autorisée à exécuter ou à faire exécuter par un entrepreneur certains travaux liés à la présente acquisition dont pour l'excavation, que la trésorerie voit à effectuer le paiement des travaux et achat pour un montant total maximal de 70 000 \$ taxes incluses sur présentation des pièces justificatives et à payer cette dépense avec le surplus non affecté.

Appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et résolu à l'unanimité.

## **8.7. Direction des services juridiques et du greffe**

### **8.7.1 Modification du lieu des prochaines séances ordinaires du conseil municipal pour répondre aux mesures de prévention de la COVID-19 (résolution 2020-08-160)**

*Monsieur le maire explique que, vu les mesures imposées par la Santé publique pour limiter la propagation de la COVID-19, il s'avère nécessaire de modifier le lieu des prochaines séances du conseil municipal pour les tenir à un endroit où il y aura suffisamment d'espace pour accueillir les citoyens en toute sécurité.*

*Monsieur le maire précise donc que, pour une période indéterminée, les prochaines séances du conseil municipal de la Ville de Lorraine se tiendront donc au Centre culturel Laurent G. Belley situé au 4, boulevard de Montbéliard à Lorraine et que, par conséquent, les prochaines séances du conseil municipal de la Ville de Lorraine se tiendront à un endroit distinct du bureau du greffier et celui du trésorier qui eux sont fixés au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine.*

*Monsieur le maire explique que, lors de ces séances, les mesures maintenant connues de tous devront être respectées. Les citoyens présents à la séance devront s'identifier à l'accueil, se laver les mains, porter un couvre-visage en tout temps, sauf lorsqu'ils seront assis à un endroit prévu et respecter en tout temps la distanciation physique de 2 mètres.*

*Au nom de tous les membres du Conseil, monsieur le maire s'exclame être bien heureux de pouvoir accueillir nos citoyens à nouveau lors des séances du conseil.*



## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Guilbault, appuyé par madame la conseillère Diane D. Lavallée et résolu à l'unanimité de modifier ainsi les lieux des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Lorraine.

### **8.7.2 MANDAT – Me Anne-Marie Gougeon, notaire – Acquisition par la Ville de Lorraine – Lot 2 325 106 (résolution 2020-08-161)**

*Monsieur le maire explique que, dans le cadre d'une poursuite judiciaire, la Ville a conclu à une entente hors cour qui comporte le transfert de propriété en faveur de la Ville de Lorraine du lot numéro 2 325 106 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne. Il précise que la Ville doit donc désormais mandater un notaire à ces fins.*

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Archambault, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx :

**DE MANDATER** la notaire, Me Anne-Marie Gougeon, pour procéder à la préparation et à l'exécution d'un acte de transfert en faveur de la Ville de Lorraine du lot numéro 2 325 106 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville, de tout acte requis donnant effet à la présente résolution;

**D'EN AUTORISER** le paiement des honoraires ainsi que tous les déboursés de publication.

Tous les conseillers étant d'accord, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8.8. Sécurité publique**

## **9. RÉOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI**

## **10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)**

*Afin de souligner l'apport des Lorrains à la mise en valeur et à l'embellissement du territoire ainsi que le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Ville, les membres d'un comité d'embellissement ont sillonné les rues de Lorraine du 29 juin au 15 juillet afin de sélectionner 60 propriétés « Coup de cœur ». Il a été procédé à un tirage pour déterminer les six (6) récipiendaires d'un chèque-cadeau de 100 \$ échangeable au Centre de jardin Dion, à Sainte-Thérèse parmi ces propriétés sélectionnées.*

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question du public n'a été reçue par courriel avant la séance.*

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE (résolution 2020-08-162)**

Tous les points à l'ordre du jour étant écoulés, monsieur le conseiller Patrick Archambault propose la levée de la séance. Madame la conseillère Martine Guilbault appuie la proposition, tous les élus sont d'accord et la résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 47.

*En conclusion, avant de se quitter, monsieur le maire lance à tous les Lorrains à un évènement tout particulier qui se déroulera le samedi 29 août dans certains parcs de quartier. Il explique que le Service des loisirs et de la culture a travaillé très fort pour organiser un bel évènement. Effectivement, la traditionnelle fête de la Famille a été repensée pour répondre aux exigences de la santé publique!*

*Ce sera une belle journée familiale pour les citoyens avec notamment des spectacles en matinée et des activités amusantes en après-midi.*

*Pour avoir tous les détails ou pour inscrire votre famille pour assister à un spectacle, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Ville.*

*Participez en grand nombre!*

*Enfin, Monsieur Comtois rappelle aux citoyens que vous êtes tous invité à la prochaine séance du conseil qui aura lieu le mardi 8 septembre à compter de 19 h, en personne, au Centre culturel.*